



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 11 janvier 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 11 janvier 2021 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 46 sur la plate-forme Zoom.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
Messieurs Denis Bergeron
Marcel Larochelle
Éric Morissette
Yvon Martel
Est absent : Monsieur Guy Dupuis

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

1-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 11 janvier 2021 et les conseillers et conseillère sont tous présents de façon virtuel sur Zoom;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de trente jours, soit jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que la région Centre-du-Québec a été décrétée en zone rouge par la Santé publique depuis la moitié du mois d'octobre pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier, appuyé par Éric Morissette et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et de façon virtuel sur zoom;

2-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

3-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2020.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2020 est accepté tel que déposé.

4-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2020.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2020 est accepté tel de déposé.

Municipalité Saint-Valère

Chèques du 1^{er} au 31 janvier 2021

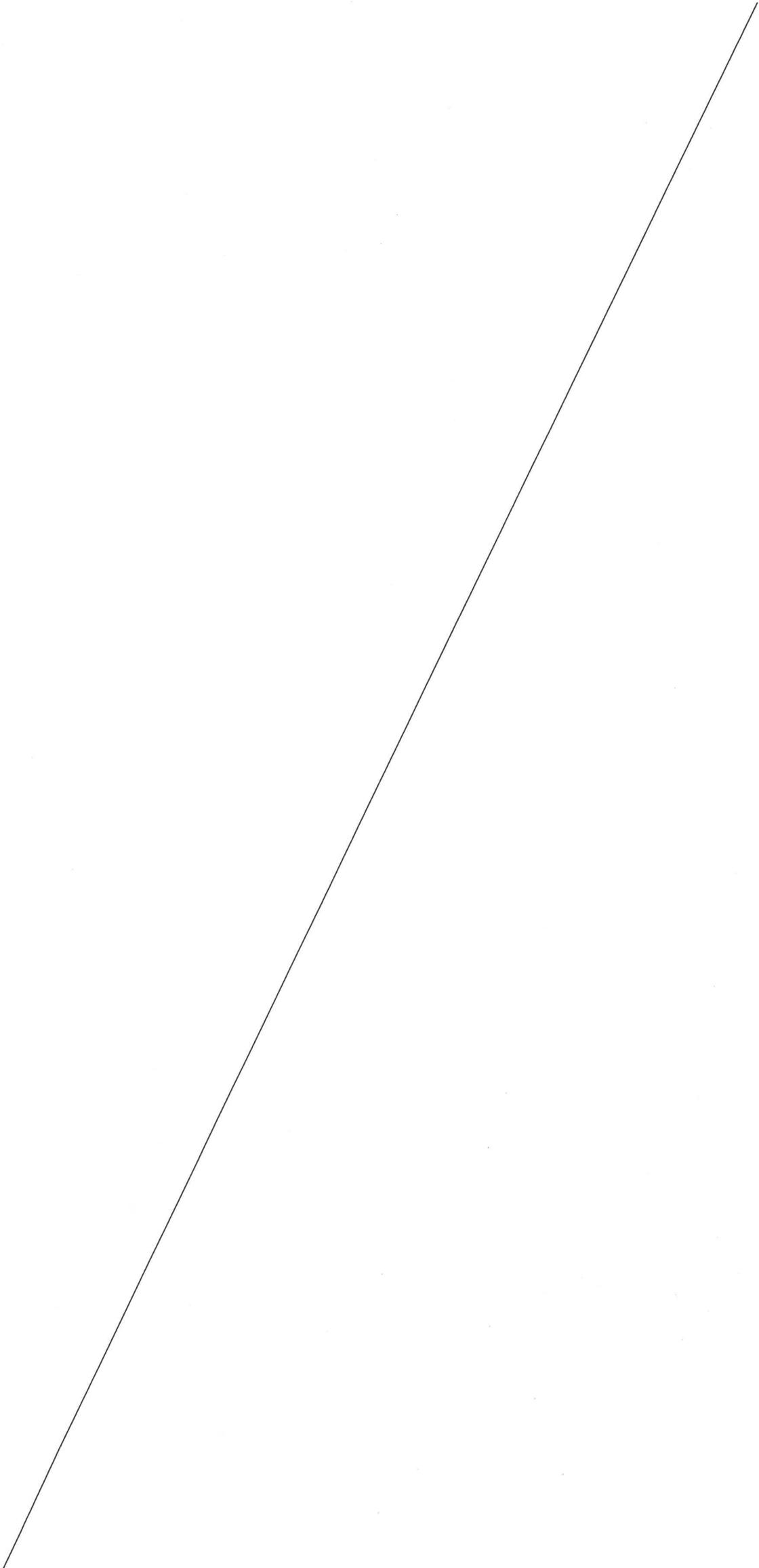
N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202100000	202101	2021-01-11	11	JOCELYN JUTRAS	Frais cellulaire, gest. adm.	40,00 \$
202100001	202101	2021-01-11	12	MINISTÈRE REVENU CANADA	Remise du mois de décembre 2020	3 218,90 \$
202100002	202101	2021-01-11	13	MINISTRE REVENU QUEBEC	Remise du mois de décembre 2020	7 018,90 \$
202100003	202101	2021-01-11	26	CHAREST INTERNATIONAL	Réparation camion Paystar, enl. neige	4 335,70 \$
202100004	202101	2021-01-11	29	HYDRO-QUÉBEC	Éclairage des rues	630,47 \$
202100005	202101	2021-01-11	30	SOGETEL INC.	Téléphone centre administratif	373,20 \$
202100006	202101	2021-01-11	39	CAISSE DESJARDINS DES BOIS-	Fonds de pension décembre 2020	570,00 \$
202100007	202101	2021-01-11	67	F. Q. M.	Planification RIRL, fonds imm.	9 043,41 \$
202100008	202101	2021-01-11	81	C.R.S.B.P. CENTRE-DU-QUÉBEC	Fourniture livre, biblio	159,82 \$
202100009	202101	2021-01-11	209	DENIS BERGERON	téléphone cellulaire	40,00 \$
202100010	202101	2021-01-11	267	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	Frais poste, calendrier et journal.	164,86 \$
202100011	202101	2021-01-11	458	VICTO FREINS DÉMARREURS INC.	Pièces, enl. neige	94,90 \$
202100012	202101	2021-01-11	500	VALÉRIE FORTIER	téléphone cellulaire	40,00 \$
202100013	202101	2021-01-11	628	MARIUS MARCOUX & FILS INC.	Réparation lumière, éclairage	262,49 \$
202100014	202101	2021-01-11	750	GESTERRA, SOC. DÉVEL.	Frais transport décembre, ordure	11 403,66 \$
202100015	202101	2021-01-11	783	RONA GRENIER INC.	Bois pour banc patinoire, loisir	158,98 \$
202100016	202101	2021-01-11	861	YVON MARTEL	Frais cellulaire mensuel	40,00 \$
202100017	202101	2021-01-11	869	SOLUTIONS ZEN MÉDIA	Frais gestion contenu, gest. adm.	53,66 \$
202100018	202101	2021-01-11	897	MARLÈNE CHOUINARD	Allocation mensuelle, biblio	430,00 \$
202100019	202101	2021-01-11	922	MARCEL LAROCHELLE	Frais cellulaire mensuel	40,00 \$
202100020	202101	2021-01-11	928	XÉROX CANADA LTÉE	Frais photocopie, gest. adm.	160,80 \$
202100021	202101	2021-01-11	947	RABAIS CAMPUS	Revue, biblio	20,78 \$
202100022	202101	2021-01-11	1067	YVAN VERVILLE	téléphone cellulaire	40,00 \$
202100023	202101	2021-01-11	1091	MARC PLANTE	Frais cellulaire mensuel	40,00 \$
202100024	202101	2021-01-11	1100	PRAXAIR CANADA INC.	Produit chimique, enl. neige	33,63 \$
202100025	202101	2021-01-11	1148	COMPAGNIE CRÉDIT FORD	Location camion Ford, enl. neige	1 176,64 \$
202100026	202101	2021-01-11	1180	GUY DUPUIS	Frais téléphone cellulaire, législation	40,00 \$
202100027	202101	2021-01-11	1187	DAN-LAVE97	Entretien mensuel bâtisse	907,00 \$
202100028	202101	2021-01-11	1192	JOËL PLAMONDON	téléphone cellulaire	142,91 \$
202100029	202101	2021-01-11	1203	OLIVIER CLOUTIER	Patins, loisir	829,98 \$
202100030	202101	2021-01-11	1228	VITRERIE LAVERO INC.	Porte automatique Pavillon, fonds	28 818,48 \$
202100031	202101	2021-01-11	1210	LA CAPITALE	Assurance collective	820,76 \$
202100032	202101	2021-01-11	1189	ÉRIC MASSY	Premier versement entretien patinoire,	700,00 \$
202100034	202012	2021-01-19	1	BUOPRO CITATION	Cadeaux fête des enfants, loisir	2 421,28 \$
202100035	202012	2021-01-19	85	LES EXCAVATIONS YVON	Transport pierre, rang 9,	10 433,34 \$
202100036	202012	2021-01-19	314	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE	Diesel, enl. neige	3 375,25 \$
202100037	202012	2021-01-19	482	LES SERVICES EXP INC.	Étude phase II, terre-plein	5 734,38 \$
202100038	202001	2021-01-26	64	M.R.C D'ARTHABASKA	1 ^{er} versement pour la quote-part	48 594,00 \$
202100039		2021-01-26	1226	JEAN-FRANÇOIS ROBILLARD	2 ^e versement pour déneigement bâtiment	267,57 \$
		2021-01-06		Salaire du 02 janvier 2021	Salaire législation	2 728,37 \$
		2021-01-06		Salaire du 02 janvier 2021	Salaire employés	3 279,16 \$
		2021-01-13		Salaire du 09 janvier 2021	Salaire employés	3 016,55 \$
		2021-01-20		Salaire du 16 janvier 2021	Salaire employés	3 521,80 \$
		2021-01-27		Salaire du 23 janvier 2021	Salaire employés	3 632,84 \$
		2021-01-07		Location garage du 02 janvier 2021	Voirie	301,68 \$
		2021-01-14		Location garage du 09 janvier 2021	Voirie	301,68 \$
		2021-01-21		Location garage du 16 janvier 2021	Voirie	301,68 \$
		2021-01-28		Location garage du 23 janvier 2021	Voirie	301,68 \$
Total des chèques						<u>160 061,19\$</u>

Donné à Saint Valère, ce 25 janvier 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

slp
A





No de résolution
ou annotation

5-2021

Adoption des comptes.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

6-2021

Avis de motion pour le règlement 378-2021 sur le taux de taxation 2021.

Monsieur Marcel Larochelle, conseiller, présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 378-2021 sur le taux de taxation 2021.

7-2021

Avis de motion pour le règlement 379-2021 sur la taxation des fosses septiques 2021.

Monsieur Denis Bergeron, conseiller, présente le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 379-2021 sur la taxation des fosses septiques.

8-2021

Demande de subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU ET PROPOSÉ par Marcel Larochelle, appuyé par Éric Morissette :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

9-2021

Renouvellement adhésion ADMQ 2021.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Valérie Fortier que le conseil autorise le paiement à l'ADMQ de la cotisation ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle pour l'année 2021 du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, au montant de 885 \$ plus les taxes.



No de résolution
ou annotation

10-2021

Résolution pour le taux d'intérêt pour les comptes passés dus pour l'année 2021.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que les comptes impayés pour l'année 2021 porteront intérêt au taux annuel de 10 % plus une pénalité qui est égale à 0,5 % du montant principal impayé par mois complet de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5 % par année pour les droits de mutation de la MRC.

11-2021

Paiement de la quote-part 2021 de la MRC d'Arthabaska.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le paiement de la quote-part de la MRC d'Arthabaska au montant de 160 683 \$ payable en 5 versements de la façon suivante pour l'année 2021 : 1^{er} versement de 48 594 \$ le 1^{er} février, 2^e versement de 9 934 \$ le 1^{er} avril, 3^e versement de 48 594 \$ le 1^{er} mai, 4^e versement de 48 594 \$ le 1^{er} août et le 5^e versement de 4 967 \$ le 1^{er} octobre 2020.

12-2021

Paiement SPAA entente 2021.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer l'entente de services pour une période de trois ans et à effectuer le paiement de la contribution 2021 suite au renouvellement de l'entente 2021 avec la Société de protection des animaux d'Arthabaska au montant de 2 658,48 \$ payable en deux versements égaux, soit le premier effectué immédiatement après la réception de la facture et le deuxième le 1^{er} juillet 2021.

13-2021

Paiement de la quote-part RISIB pour l'année 2021.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil accepte le paiement de la quote-part 2021 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode au montant de 88 057 \$ payable en quatre versements égaux de 22 014,25 \$, soit les 15 février 2021, 15 avril 2021, 15 juillet 2021 et 15 octobre 2021.

14-2021

Paiement budget Rouli-Bus pour l'année 2021.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le paiement de la contribution 2021 au budget de Rouli-Bus au montant de 3 771,68 \$.

15-2021

Demande programme d'emploi d'été 2021.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à déposer la demande de subvention au programme d'emploi d'été 2021 et autorise à signer tous les documents pertinents au dépôt de ladite demande.

16-2021

Demande de ferme Kalextar SENC (lot # 5 180 328) pour le nettoyage de cours d'eau de la Rivière-Noire branche #34.

ATTENDU QUE Ferme Kalextar SENC représenté par monsieur Marc Giroux a déposé une demande d'entretien de cours d'eau de la Rivière Noire, branche # 34;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'entretien de cours d'eau de la Rivière Noire, branche # 34;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle :

QUE le conseil accepte le dépôt des demandes de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branches # 34 faites par Ferme Kalextar représenté par monsieur Marc Giroux ainsi que par la Municipalité de Saint-Valère;

QUE la répartition des travaux de nettoyage soit faite par mètre linéaire;

ET QUE ladite demande soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

17-2021

Autorisation dépense de 10% suite à l'acceptation de la subvention Unité Régionale de Loisir Et de Sport du Centre du Québec (URLS).

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyée par Éric Morissette que le conseil autorise la dépense de 350 \$ ce qui représentant le 10 % suite à l'obtention de la subvention pour du matériel sportif de l'organisme Unité Régionale de Loisir Et de Sport du Centre du Québec (URLS) au montant de 3 500 \$ pour l'achat équipement de loisir (patins, raquettes, trottinettes ainsi que des ballons et autres équipements loisir).



No de résolution
ou annotation

18-2021

Demande d'offre de service à la MRC pour la modification plan d'urbanisme pour le garage municipal.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la MRC à faire les modifications du règlement de zonage pour autoriser l'implantation d'un garage municipal en zone agricole et d'autoriser une dérogation pour la construction du terre-plein au centre du village. Un montant maximum de 500 \$ pour ladite modification. Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer le protocole d'entente avec la MRC d'Arthabaska ainsi que tous les documents pertinent pour la réalisation de la modification du règlement.

19-2021

Demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture à la CPTAQ de la compagnie 9214-0516 Québec inc. (Érable Rouge) par sa propriétaire Mélissa Fleury sur lot #5 186 076 cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la demande est scindée en trois volets, soit continuer de pouvoir faire des sentiers de patinage en forêt, obtenir l'autorisation de résider sur le site sans nouvelle construction ainsi qu'obtenir l'autorisation de faire des réceptions annuellement;

VOLET 1

ATTENDU QUE la compagnie 9214-0516 Québec inc. est propriétaire du 3324, route 161, lot 5 186 076 cadastre du Québec, zone 3A représenté par madame Mélissa Fleury;

ATTENDU QUE la CPTAQ a préalablement autorisé l'utilisation des sentiers à des fins de patinage en forêt, mais pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que la CPTAQ autorise définitivement l'utilisation des sentiers à des fins de patinage, car elle considère qu'il s'agit d'une plus valu d'une valeur inestimable pour la municipalité,

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

VOLET 2

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir l'autorisation de résider sur le site sans nouvelle construction;

ATTENDU QU'en raison de la décision 353225 de la CPTAQ (article 59), une demande d'autorisation à des fins résidentielles est non recevable;

ATTENDU QU'en raison de la non-recevabilité de la demande, la Municipalité doit juger que la demande est non conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et à ses règlements d'urbanisme;

VOLET 3

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir l'autorisation de faire des réceptions annuellement;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'il s'agit d'une salle qui possède un grand potentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire le nécessaire afin d'aider la propriétaire à obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires afin de pouvoir obtenir l'autorisation de faire des réceptions annuellement sur son site;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite témoigner à la propriétaire qu'elle croit en son projet, mais qu'elle n'a pas le pouvoir de lui donner l'ensemble des autorisations nécessaires;



No de résolution
ou annotation

19-2021

Demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture à la CPTAQ de la compagnie 9214-0516 Québec Inc. (Érable Rouge) par sa propriétaire Mélissa Fleury sur lot #5 186 076 cadastre du Québec (suite).

ATTENDU QUE la demande est non-conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette;

QUE la Municipalité appuie la demande de la compagnie 9214-0516 Québec Inc. afin d'obtenir une autorisation à la CPTAQ pour le volet 1 de sa demande;

QUE la Municipalité ne peut pas appuyer la demande de la compagnie 9214-0516 Québec Inc. considérant qu'elle est non-conforme à ses règlements d'urbanisme.

20-2021

Demande d'une offre de service de JF Sabourin pour l'étude hydrique des rangs 11 et 12.

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Programme PIIRL afin de faire des travaux dans les rangs 11 et 12;

ATTENDU QUE les dits rangs ont chacun une portion qui, à chaque année, sont inondées, ce qui cause des dommages à la structure des rangs;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réhabilitation de deux routes, soit les 11^e 12^e rangs, afin que les routes ne soient pas submergées durant les périodes des crues (2 fois dans l'année), la Municipalité aimerait rehausser le segment 36.1 du 11^e rang ainsi que le segment 35 du 12^e rang.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère souhaite avoir une offre de service professionnel en étude hydrique de deux secteurs de routes situés en zone inondable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande une offre de service à JF Sabourin afin de réaliser une étude hydrique pour valider le concept de la route. Cette étude sera nécessaire pour intégrer dans la demande de subvention du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) auprès du MTQ ainsi que nos plans et devis.

21-2021

Possibilité d'installer un mat supplémentaire afin d'installer les trois drapeaux soit celui du Canada, du Québec et celui de la Municipalité.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que le conseil demande au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, de faire une étude pour la possibilité d'installer trois mats à l'extérieur du centre administratif afin de permettre l'installation de drapeaux, soit celui du Canada, du Québec ainsi que celui de la Municipalité.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

8-2021, 9-2021, 11-2021, 12-2021, 13-2021, 14-2021, 15-2021, 16-2021,
17-2021, 18-2021, 20-2021, 21-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de janvier deux mil dix-vingt.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras



No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. F029

22-2021

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Médial Services Conseil SST : Convention d'adhésion au paiement préautorisé.

SPAA : Rapport des services 2020 et renouvellement SPAA pour l'année 2021.

RISIB : Participation globale et individuelle pour les prévisions budgétaires 2021.

Rouli-Bus : Demande de contributions municipales 2021 au transport adapté.

Carrières PCM : Catalogue des produits 2021

FQM (Raherinaina Nirisoa) : Courriel informatif sur la demande de subvention pour les rangs 11 et 12.

Règlement numéro 378-2021 pour fixer les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Règlement numéro 379-2021 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

Ferme Kalexstar S.E.N.C : Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau.

Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton : Avis public

Place aux Jeunes Arthabaska : 30^e anniversaire

Revue/dépliants : Le Mensuel de Saint-Valère, La Voix du Vrac, Urba, Génial La revue, Via Bitume, Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-Du-Québec, Infrastructures.

Cartes de Noël : Député Alain Rayes, Député Éric Lefebvre, Carrefour d'Entraide Bénévole, Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, Hydraulique Vigneault, Gagné Bélanger Thériault Avocats, Ville de Victoriaville, Carrière P.C.M, Pipeline et Terminaux-Canada (Valero), Gaudreau, Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-Du-Québec.

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 45 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier